

Documents disponibles :

Comptes rendus des CA du :

28 août 2018

25 juin 2018

27 mars 2018

23 janvier 2018

17 octobre 2017

30 août 2017

22 juin 2017

21 juin 2017

18 mars 2017

22 novembre 2016

27 septembre 2016

16 juin 2016

14 juin 2016

31 mars 2016

3 février 2016

18 juin 2015

16 juin 2015

2 avril 2015

5 février 2015



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Site : <http://www.ufuta.fr>

Mail : ufuta@ufuta.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION mardi 28 août 2018 Paris

Présents : Bernard BODIN, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Christian LATRY, Yvon LE GALL, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY.

Représentés (pouvoir) : François AMBOLET, Claudine METTAIE,

Excusés : André LE POTTIER, Christine MIEGGE.

Préambule

L'Université Ouverte de Besançon a fait savoir qu'elle souhaitait se retirer de l'UFUTA. Le Président propose aux administrateurs d'accepter Nicole PETITOT en tant que personne qualifiée du Conseil d'administration pour les 2 ans à venir, sans droit de vote. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu du CA du 25 juin 2018

ajout du vote concernant le statut de membre associé de l'Université Ouverte de Besançon

Contre : 0 Abstention : 0 Le compte rendu est **adopté à l'unanimité**

Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2018

Le projet présenté demande une relecture pour corrections (forme et orthographe)

2 remarques :

* mention de l'accueil de l'UIAD Grenoble invités

* Cotisation et génération mouvement : au point budget prévisionnel, seul le tableau à jour après décision a été pris en compte

2. Point financier

La question d'un plafonnement de la cotisation est posée : globalement le montant pour une structure peut paraître élevé alors que demander 0,60 € par an à chaque adhérent est peu en comparaison des services offerts par la structure.

Ce sujet est à mettre à l'ODJ du prochain CA

Quant au plafonnement du nombre de voix par structure pour les votes en AG, il est souhaitable de le maintenir afin de conserver les équilibres au sein de l'Union.

Le trésorier rappelle que le compte financier a été adopté au mois d'octobre 2017.

Il indique qu'il n'y a pas de changement par rapport au point précédent réalisé au mois de mai.

Le bilan est très proche du compte financier Il sera arrêté au 31 août de cette année.

Le montant des cotisations à ce jour s'élève à 22 994,20 € avec la cotisation de Nice (1918 adhérents)

Le Président a souhaité prévoir des provisions prélevées sur le fonds de réserve, permettant ainsi d'étaler sur 2 années le montant de la subvention pour les Assises 2019 et les Prix, soit au total 500 € pour les Plumes et 5 000€ pour les Assises.

Il propose par ailleurs que les frais occasionnés par le présent CA soient rattachés à l'exercice suivant.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Colloque Orléans : dans le budget définitif du colloque, le montant de la subvention de l'UFUTA s'élève à 684,90€. Pour permettre au trésorier de régulariser, le Président suggère que le vote du compte financier – qui est arrêté au 31 août – ne soit pas arrêté ce jour. Vote à l'unanimité.

3. Dossiers en cours

La garantie voyages

Le président rappelle la décision de sursoir au projet lors de l'AGO.

Il propose que le trésorier reprenne le dossier :

- Relancer pour obtenir une proposition écrite confirmant ce qui a été dit lors de l'AG : label, pas d'intermédiaire pour l'UFTA.
- Prendre contact avec la MAIF qui est prête à jouer le même rôle que Groupama (dossier Génération Mouvement.). Mais pour ce faire il faut adhérer à l'UNAT qui donne la garantie financière - ce que ne fait pas la MAIF- Il faut que l'Ufuta adhère à Atout France (adhésion faible de l'ordre de 15 € environ)

Le point Annulation voyage de la MAIF n'est pas pris en cas de maladie ou accident existant avant la souscription du contrat.

Il souhaite que le dossier avance très rapidement d'ici fin décembre en respectant le cadre donné par l'AG
On instruit le dossier, puis on passe une convention avec Génération Mouvement.

Partage de conférenciers

François AMBOLET reprend le dossier que Christine MIEGGE avait en charge au début. Son activité professionnelle et son implication dans l'UTL de Gap ne lui permettent pas de poursuivre. Le Président tient à la remercier pour le travail qu'elle a effectué et remercie M. AMBOLET de prendre la suite.

Les fichiers sont sur le site, on peut télécharger. Le système devrait être opérationnel à la Toussaint

Suivi de la convention multipartite

Le Président prévoit de demander un rendez-vous avec le Président de la CPU. Les points à aborder :

Relations UFUTA / CPU

Localisation du siège de l'UFUTA

Convention à prolonger

Ajouter l'Association des Régions de France dans les signataires de la convention.

Aide aux projets

Le règlement du soutien aux projets figure sur le site de l'Union. Il faudra envoyer un courrier d'appel à projet aux structures

4. Mises à jour à effectuer

Le site internet : travail important, à étudier ultérieurement

L'annuaire : 6 ajouts à introduire ainsi que la mise à jour de changements

5. Les Assises 2019

Concours et communications : envoyer les courriers de rappel en septembre, notamment celui du président du comité scientifique.

Fin novembre-début décembre : nouveau rappel - et aussi lors de la journée des dirigeants

Envoyer une lettre aux structures pour une diffusion auprès de leurs adhérents.

Etudier la possibilité de diffuser les textes dans les structures.

6. Calendrier

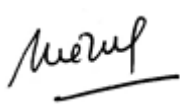
Proposition d'invitation des dirigeants pour les prochains CA : Nice, Nantes, Saumur, Saint-Nazaire, Besançon, Eaubonne, Melun, Meaux, Limoges, Le Mans.

Dates des prochaines réunions

CA : 16 octobre 2018, 11 décembre 2018, 22 janvier 2019, 2 avril 2019. A prévoir un CA en janvier-février.

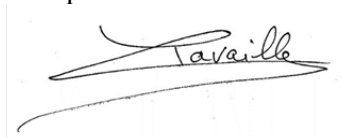
Journée des dirigeants : 5 février 2019 (à confirmer avec la Cité des Sciences) Les pistes des points à proposer pourraient être : le reçu fiscal (cf CADREF), le paiement des cours (Limoges) avec un juriste du droit du travail

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION mardi 25 juin 2018 Paris

Présents : François AMBOLET, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Christian LATRY, Yvon LE GALL, Céline MENIL, Claudine METTAIE, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY, François VELLAS.

Représentée (pouvoir) : André LE POTTIER

Excusée : Christine MIEGGE.

Préambule

L'Université Ouverte de Besançon a fait savoir qu'elle souhaitait se retirer de l'UFUTA. Le président propose aux administrateurs de coopter Nicole PETITOT en tant qu'invitée du Conseil d'administration pour les 2 ans restant, sans droit de vote. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du CA du 15 mai 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Cooptation d'un administrateur et de son suppléant

Suite à la démission de Jean Louis CHEMIN, l'UTL de Haute-Mayenne a proposé la cooptation d'un nouvel administrateur : Bernard BODIN, titulaire, et Pierre DOUILLET, suppléant

Cette mesure est adoptée à l'unanimité

Demande d'adhésion et départ d'une structure

L'UTL de DINARD –Côte d'Emeraude souhaite intégrer l'UFUTA. Françoise DAVID-SCIARA a suivi leur dossier auquel il manque le document présentant le lien organique. Le CA ne peut de ce fait valider la demande d'adhésion en tant que titulaire et propose que l'UTL soit partenaire accrédité en attendant d'obtenir ce lien, vraisemblablement avec une école d'ingénieurs. L'UTL a été invitée et sera présente lors de l'AGO du lendemain

L'accréditation est adoptée à l'unanimité

Le Président fait état d'une lettre de l'Université Ouverte de Besançon qui informe de son départ de l'UFUTA. Il souhaite avoir un rendez-vous avec Mme BONAMY sa directrice. Il suggère que soit proposé à Besançon le statut de membre associé ce qui signifie que l'UTL sera invitée aux réunions mais ne disposera pas de voix délibérative. **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Le montant de l'adhésion pour les grosses universités est une difficulté : le trésorier suggère que le CA réfléchisse à envisager un tarif dégressif avec plafonnement. Le Président propose d'y réfléchir et d'étudier cela. Il ajoute que si chaque structure demandait dans la cotisation 1€de plus à chaque adhérent ce serait 0,60 €pour l'UFUTA et 0,40 €pour elle...

Rapport moral

Le Président présente le plan de son rapport avec les différents points abordés. Il précise que lors de l'AGO, il fera une projection de son document.

Le CA prend acte de cette présentation

Point financier

Le trésorier rappelle que le compte financier a été adopté au mois d'octobre 2017.

Il indique qu'il n'y a pas de changement par rapport au point précédent au mois de mai

La trésorerie de l'Union se monte à 54 021,92 €

A l'unanimité le CA vote pour ne pas renouveler l'intervention du vérificateur aux comptes

Budget prévisionnel :

Il tient compte de l'adhésion à Génération Mouvement pour la couverture voyages, Présentation du principe de 2 types de cotisations possibles c à d comprenant ou non l'assurance voyages. On proposera l'adhésion optionnelle.

Le Président présente l'ensemble des garanties proposées, telles l'assurance voyage, des personnes, des salles, des dirigeants, du matériel, la clause harcèlement, la garantie financière,...

Il souhaite que les cotisations se fassent par le biais de l'UFUTA.

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

La journée des dirigeants

Le Président présente les points qui seront abordés lors de cette réunion prévue à la suite de l'AGO.

- Génération Mouvement : intervention d'un dirigeant de cette association
- Le lien organique
- La convention multipartite
- L'aide aux projets

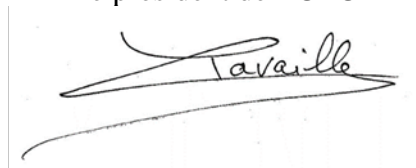
Il rappelle qu'en raison des difficultés de transport ce jour-là, cette réunion doit se terminer au plus tard à 16h30 afin que tous les participants puissent rentrer chez eux.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
mardi 27 mars 2018
Paris

Présents : François AMBOLET, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Christian LATRY, Yvon LE GALL, Céline MENIL, Christine MIEGGE, Nicole PETITOT, Marie-Denise RISS-COLY, Stéphane RAVAILLE.

Représentée (pouvoir) : Claudine METTAIE

Excusé : François VELLAS.

Invité : M. Jean-Bernard SOLER

1. Accueil de l'UTL (CADREF) de Nîmes.

Le Président de l'UFUTA accueille Monsieur Jean-Bernard SOLER, Président de l'UTL de Nîmes CADREF du Gard, nouvelle structure ayant adhéré en 2017 à l'Union. M. SOLER est convié à participer aux travaux du Conseil.

2. Rapport sur la rencontre avec la directrice de l'Université Permanente de Nantes

Le 20 février Stéphane RAVAILLE et Marie-Denise RISS-COLY ont rencontré Mme Gwenaëlle LE DREFF, Directrice de l'UP de Nantes. L'objet de cette rencontre concernait le maintien ou non de l'UP au sein de l'UFUTA. Lors des échanges, cordiaux et amicaux, les objectifs et missions des parties furent rappelées, des pistes de réflexion furent évoquées et la décision du maintien de l'UP de Nantes au sein de l'UFUTA fut actée et suivie de la candidature de l'UP au Conseil d'administration de l'UFUTA avec pour représentant Yvon LE GALL.

Conformément aux statuts de l'UFUTA, le Président soumet au vote du CA la cooptation de Yvon LE GALL :

Contre : 0 Abstention : 0 Cooptation adoptée à l'unanimité

Yvon LE GALL devient membre du CA et non plus personnalité invitée. Cette décision sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée générale

3. Approbation du compte rendu du CA du 23 janvier 2018

Le projet de compte rendu après ajouts de précisions apportées par l'IUTA d'Amiens et l'UTL de Mayenne est soumis au vote :

Abstention : 0 Contre : 0 Le compte rendu est validé à l'unanimité des présents

4. Organisation interne de l'UFUTA

Constat que les circuits d'information ne semblent pas toujours bien fonctionner : trouver les moyens d'améliorer en simplifiant les étapes p ex :

La fiche de demande de remboursement des frais de déplacement qui doit être accompagnée des justificatifs : il est proposé de remplacer la signature du Président par celle du Trésorier. Dans la grande majorité des cas, cela ne pose aucun problème ; le Président interviendra ponctuellement si nécessaire.

Il est demandé de privilégier autant que possible la numérisation des documents, donc avoir moins de procédure papier.

Abstention : 0 Contre : 0 Adopté à l'unanimité

Les factures : un circuit identique de simplification est demandé. Numériser (scanner) la facture, envoyer par mail au Président qui valide, et en garde une copie. Il transmet sa validation au trésorier. L'original (papier) sera remis ensuite au trésorier lors de la réunion la plus proche.

Le Président aborde la question de la protection des données : il rappelle aux membres du CA qu'à partir du 25 mai 2018, la directive européenne concernant la protection de données se met en place. Le conseil pour les envois par mail est de s'envoyer à soi-même et de mettre les autres en copie cachée CCI.

5. Point financier

Cotisations :

Le trésorier présente la liste des structures adhérentes pour l'exercice 2017-2018 comportant le nombre d'adhérents, la date de paiement des cotisations effectuées au 24 mars 2018 et de celles en attente

A la question de savoir que représente les administrateurs, le Président rappelle que ce sont les structures adhérentes qui sont membres du CA, celle-ci ayant donné mandat à des personnes physiques de les représenter. Au moment de son vote, l'administrateur représente sa structure d'où l'intérêt de transmettre l'ordre du jour du CA à l'avance. Cependant en CA, lors des votes, on peut penser à l'intérêt général, mais en AG, les administrateurs ont liberté de vote car ils doivent se soumettre aux consignes de leur structure.

Situation des dépenses et des recettes au 24 mars 2018

Recettes : 11 205,72 €

Dépenses : 15 852,26 €

Excédent : 5 451,36

Situation de trésorerie 51 285,40 €(45 53,04 + 5 754,36)

Engagements 2 400,90

Provisions 8 000,00

Disponible 40 884,50 €

L'UFUTA a pris l'engagement de financer des projets, en utilisant les réserves. Encore faut-il qu'il y ait des projets.

Le Président précise que l'on ne s'écarte pas de la trajectoire du budget prévisionnel. Le CA prend acte du document financier.

6 Projet UFUTA Ambition 2020.

6.1 Définition des critères d'attribution d'une aide aux projets de développement des UTL-UIA-UTA

Détermination des critères : François AMBOLET présente un document de travail soulignant 4 dimensions :

Universitaire :

Tout ce qui permet le développement, l'amélioration, la création de la *diversité des formes de pédagogie* : diversité des activités, des domaines de formation et des intervenants... permettant *une ouverture* toujours plus grande à tous et sans discrimination, dans un objectif permanent de qualité

Culturelle :

Tout ce qui tend à favoriser le *développement de l'activité intellectuelle* et le maintien à un bon niveau des capacités cognitives et neurologiques des étudiants, pour une meilleure adaptation et un *épanouissement personnel et collectif* . :

Sociale :

Tout ce qui, par le biais d'une *meilleure compréhension* du monde environnant et toujours changeant, va favoriser :

la *compréhension mutuelle entre génération* et le "vivre-ensemble", meilleur rempart contre l'isolement,

l'engagement citoyen, dans la vie de la cité, conscient des enjeux du monde

l'intégration des publics en difficulté

Organisationnelle :

Tout projet ambitieux permettant l'adaptation, la modernisation des systèmes pour un meilleur fonctionnement, développement et rayonnement des structures, dans leur volonté d'offrir au plus grand nombre des moyens adaptés pour accéder aux savoirs tout au long de la vie.

Règlement : contenu, propositions faites par Jean-Louis CHEMIN

Les bénéficiaires : structures à jour de leur cotisation au moment de la validation après instruction du dossier par la commission projets;

Le dépôt de dossier : date limite ? permanente ? Il convient de garder la notion d'équité. Il est décidé que le dépôt est permanent mais un délai de clôture pour examen et instruction est donné. On retient en fonction de l'exercice budgétaire en cours.

Le compteur démarre en juin 2018, les premiers projets démarreront à la rentrée. La date limite sera fixée au 1^{er} février 2019.

Objet de la demande : respect des critères. Satisfaire un seul critère est jugé insuffisant, il en faut au moins 2. Il appartient à la commission de valider, elle doit avoir une marge, une certaine latitude pour ce faire. La qualité sera jugée à l'intégration des critères.

Montant maximal attribuable : pourcentage, plafond : Il sera voté en CA. Il faut donner un plafond pour un même projet Le maximum doit être 50% du coût du projet à concurrence de 1000 € par projet retenu. Les critères seront réévalués chaque année. Le temps de réserve entre 2 demandes d'une structure est évoqué : il n'y aura pas disqualification mais la demande ne sera pas prioritaire

L'UFUTA fera une « **aide à projet** »

Procédure : instruction par la commission de projets. Le projet doit être validé au préalable par l'organe dirigeant de la structure. La commission l'étudiera, elle pourra demander des compléments d'information.

Examen lors d'un CA Si le projet est retenu, le CA le plus proche de la clôture procédera au vote et son vote sera souverain. Une convention sera établie.

Lien avec le projet Ambition 2020 : contrat essentiel ? convention ?

Mention UFUTA dans tous les documents : obligation

Qui finance ?

Constitution de la commission projets Elle se compose de 5 membres du CA, à savoir : Monique FALLEAU, Yvon LE GALL, Françoise DAVID-SCIARA, François AMBOLET, Stéphane RAVAILLE, sous la présidence de François AMBOLET.

6.2 Colloque Orléans : subvention. Le principe d'attribution d'une subvention à l'UTL d'Orléans est acquis, il a été voté et validé lors du dernier CA. L'UTL a fait parvenir son projet de budget pour lequel la demande est de 800 € Ce projet représente le premier projet soumis. Il est décidé d'attribuer la somme de 800 € sous réserve de satisfaire aux 2 critères : être à jour de la cotisation et passer une convention avec l'UFUTA.

Le colloque est prévu sur 2 jours, y participent 17 intervenants dont 8 venant de l'étranger. Il est demandé 60€ d'inscription. Ce colloque est ouvert à tout public. L'aide demandée permettra d'ouvrir gratuitement à tous.

Vote : Contre : 0 Abstention : 1 (1 non participation). L'aide de l'UFUTA est validée.

6.3 Le partage des conférenciers : le projet est piloté par Christine MIEGGE qui distribue un document présentant les éléments de recueil de données utiles à la constitution d'un fichier : identification, adresse, conditions financières indicatives... Il est prévu que les frais de déplacement seront, pour l'instant, à la charge de la structure accueillant le conférencier. Lorsque le document sera finalisé et validé, il pourra être proposé sur le site de l'UFUTA dans la partie réservée aux structures.

Chaque structure pourra proposer le nom de 5 conférenciers.

6.4 Couverture voyage : Le projet de partenariat de l'UFUTA avec la Chambre des associations, sise à Saint Maur des Fossés, pour l'accès des structures adhérentes à l'UFUTA à l'extension de l'immatriculation "tourisme" de la Chambre des associations, n'a pas reçu d'accord.

Le Président propose de mettre à l'étude que l'UFUTA se substitue à la Chambre des associations. Christian LATRY a commencé à prospecter et fera une proposition ultérieurement.

7. Mise à jour du Règlement Intérieur de l'UFUTA

Cette mise à jour fait suite aux modifications apportées aux statuts de l'Union lors de l'AGE de juin 2017 : les corrections et ajouts ont été examinés.

Vote : Contre 0 Abstention 0 Pour : Unanimité des présents

8. Acte de candidature de l'UTL de Béziers

En attendant qu'un lien organique avec une Université puisse être établi, il est décidé d'appliquer, conformément aux statuts et au règlement intérieur, le principe de partenaire accrédité.

Vote à l'unanimité des présents

La partie intellectuelle est à préciser, le dossier de demande est confié pour étude à Stéphane RAVAILLE et Françoise DAVID-SCIARA.

Bilan des contacts avec des structures éventuelles futures adhérentes

Françoise DAVID-SCIARA a rencontré le Président de l'UTL de Dinard, association qui vient de se créer. Il indique dans ses statuts le lien avec l'UFUTA et recherche localement un établissement d'enseignement supérieur pour établir le lien organique.

Christine MIEGGE rencontre très prochainement les responsables de l'UTL de GRENOBLE

D'autres contacts sont pris ou seront établis : Angers et Marseille seront invités à participer à la Journée des dirigeants en juin, Saint-Omer réfléchit, mais résultat négatif avec Bordeaux,

9. Assises 2019

François AMBOLET rappelle que le groupe "préparation des Assises Ufuta" s'est engagé à réaliser un "dossier de presse"... avant fin janvier 2018. L'UTLE a bien amorcé le travail mais reste en attente des travaux du pôle de travail UFUTA "Communication écrite et dans les médias" et "Commission Partenaires". Le temps presse car les actions "sponsor" ont déjà commencé.

Dans une autre direction, l'UTLE souhaiterait connaître le plus rapidement possible une indication "fiable" du nombre de participants la réservation des chambres d'hôtel pour pouvoir entreprendre des négociations avec la chaîne "Accord".

Les Chardons : la proposition de décaler les Chardons d'une année, soit pour 2020, année d'élection du CA, n'est pas retenue.

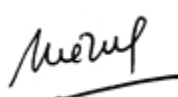
Il est décidé de maintenir les Assises en l'état et par conséquent de maintenir les Chardons en 2019. IL faut désormais communiquer auprès des structures pour les Chardons, et pour l'appel à communications.

Le thème des Chardons serait : « **Les universités se présentent à vous** » avec présentation de vidéos, diaporamas, power point et/ou photos. Prévoir une durée de présentation de 8 à 10 minutes max.

Dépôt des actes de candidature : prévu pour juin-juillet

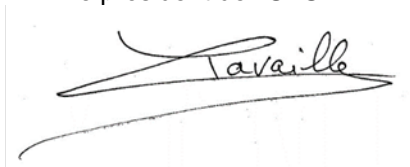
URGENT : lancer l'appel à candidature par mail et par courrier indiquant les Assises et le concours, Y joindre le texte de Yvon LE GALL.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
mardi 23 janvier 2018
Paris

Présents : François A MBOLET, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Christian LATRY, André LE POTTIER, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Marie-Denise RISS-COLY, Stéphane RAVAILLE.

Excusés : Claudine METTAIE, Christine MIEGGE, François VELLAS.

Invité excusé : Yvon LE GALL.

1. Approbation du compte rendu du CA du 17 octobre 2017

Abstention : 0 Contre : 0 Le compte rendu est validé à l'unanimité des présents

2. Accueil de l'UIA de Poitiers

M. Samuel MOREAU, responsable du Pôle UIA, remercie le Président pour son invitation à participer aux travaux du CA, participation qui permet de s'informer davantage que lors de la réunion d'une AG. Ces liens permettent de corriger une certaine vision de l'union car pour certains adhérents l'UFUTA est quelque chose de très lointain.

3. Point financier

Le trésorier précise qu'en ce début d'année il y a encore peu de recettes. Suite à l'appel à cotisation 50% des structures ont envoyé leur cotisation sous les 8 jours suivants.

Un prélèvement indu (antivirus Mc Afee) a été effectué sur la carte CB de Françoise DAVID-SCIARA (carte sur le compte UFUTA). Le trésorier a annulé ce prélèvement mais la banque n'a pas exécuté l'opération.

L'UFUTA a changé de banque, les comptes sont désormais à la BNP

Dans le budget faire apparaître les sommes affectées aux prévisions (Réserve affectée) soit

5000 € Projet UFUTA Ambition 2020

3000 € Assises 2019

Demande de remboursement du billet d'avion Toulouse-Paris de François VELLAS qui avait acheté un billet non modifiable non remboursable moins cher et qui n'a pu être présent, la date initiale du CA de mars ayant été modifiée. Le CA se prononce sur le remboursement de ces frais soit 124 € 34

Abstention : 0 Contre : 0 Adopté à l'unanimité des présents

4. Définition du Lien organique

La mission confiée à Jean-Louis CHEMIN doit permettre de comprendre et de mieux cerner les implications de ce lien qui se doit d'exister entre les structures adhérentes de l'UFUTA et les Universités. Une première interrogation se pose : savoir si ces dernières sont intéressées.

Les temps ont changé ; au début, les structures s'appuyaient sur les Universités, situation qui à ce jour ne semble plus beaucoup partagée. Dans les divers textes, aucune définition précise du lien organique n'existe. Quelle forme a pris concrètement ce lien ? Quel est l'engagement de l'Université référente ? quel est celui de l'UFUTA ?

M.Samuel MOREAU décrit la situation de l'UIA de Poitiers.

A l'origine ce sont les structures universitaires qui ont créé l'UFUTA. Le Comité scientifique pilotait le thème de recherche sous l'égide de l'Université. En créant la notion de lien organique, ce lien permettait à d'autres structures d'entrer dans l'UFUTA. Ce lien constitue la marque de l'UFUTA, elle nous permet de nous distinguer des autres organismes, UTA, universités populaires pour lesquelles ce lien avec les Universités n'existe pas.

Définir le contour : Lors de la création de l'UTL 34 à Agde, Mme URVOY a parlé de « convention ou reconnaissance effective ». Il existe 2 façons de concevoir ce lien : une restrictive et l'autre large. Dans une optique de développement il vaut mieux retenir une définition souple pour intégrer plus largement. Stéphane RAVAILLE souhaite que l'UFUTA s'implique dans la création du lien pour une structure, en relation avec la convention multipartite. Mais on constate que cette convention n'est absolument pas connue des maires, des Universités, ... Un état des lieux est nécessaire.

Un rapide tour de table des administrateurs permet d'éclairer les différentes situations :

Besançon, structure universitaire, s'inscrit dans le cadre du devoir de vulgarisation des Universités. L'Université Ouverte de Franche-Comté est un Service commun de l'Université de Franche-Comté, donc partie intégrante de l'Université. Il y a 2 CA, un dans le cadre du Service Commun avec le Président de l'Université, et un CA avec la partie associative. Actuellement se tiennent des pourparlers pour savoir si l'UO reste en l'état ou si on s'oriente vers la création d'un GIP dans lequel participerait l'association.

Agde, UTL 34, structure associative : a une convention avec l'Université de Montpellier ; un universitaire siège au CA de l'UTL. La présence est distendue mais la convention à durée illimitée reste valide.

UIA Poitiers, structure universitaire, au sein de l'Université. Le Président de l'Université accueille l'UIA en début d'année. L'UIA constitue un pôle au sein du Service UP PRO au même titre que les autres pôles (VAE,...). Au CA siègent 5 représentants universitaires. Pour ce qui concerne les frais, les coûts des enseignants sont intégrés dans les frais de fonctionnement.

Orléans, structure universitaire : l'UTL est un service de l'Université. L'actuel directeur a décidé de modifier les statuts actuels : la modification est soumise au service juridique de l'Université d'Orléans. Il existe un Conseil d'orientation, un groupe intergénération comprenant 6000 étudiants. Une action en direction des maires de certaines villes est menée, afin de saisir toutes les occasions propices à faire connaître la convention multipartite.

Association des UTLs de la région comprend 10 structures dont 9 ont une convention avec l'Université
Situation complexe

Boulogne sur Mer est devenue association, lien avec l'Université du Littoral et Côte d'Opale et auparavant avec Lille

Christian LATRY a pris la présidence de l'association après le décès du Président. Elle est hébergée dans les locaux de l'Université et compte 9 salariés.

Essonne est une association signataire d'une convention valable 5 ans renouvelable 2 fois, qui précise les obligations réciproques, et un avenant. Elle entretient un partenariat avec l'Université dont un délégué assiste à tous les conseils

Créteil La structure est proche de celle de l'Essonne. Créée en 1976 elle avait une première convention avec l'Université, ensuite avec l'Ecole vétérinaire. Elle reçoit une subvention de 20 000 € du département. Elle compte 1855 adhérents sur 24 sites en environ 10 sections.

Mayenne association dans un univers rural qui comprend 702 adhérents, qui n'a pas de salarié, qui fonctionne par l'engagement des bénévoles. Salles mises à disposition par la Ville de Mayenne, l'agglomération de communes, le centre hospitalier et le lycée général Lavoisier.

Le Mans : association depuis avril 2016, était structure universitaire auparavant avec une convention qui est actuellement remise à jour. Son siège est à l'Université qui met des locaux à disposition Elle a également un partenariat avec la Ville. Début 2018 elle compte 1822 adhérents.

Amiens : structure universitaire intégrée au Service de formation continue tout au long de la vie de l'Université de Picardie ; elle comprend 3 antennes.

Le Président souligne la très grande diversité des situations, simples, compliquées, complexes, avec une certaine fragilité dans certains cas. Il apparaît difficile d'avoir un lien organique type. Il suggère de demander aux dirigeants des structures de proposer une définition de ce lien, p ex dans une synthèse de 5-6 lignes.

Il précise quelques lignes directrices pour la suite des travaux :

Etre souple dans la définition mais être exigeant sur l'existence du lien. La convention multipartite doit être le socle des conventions.

Rédiger une lettre aux partenaires (AMF, CPU...) avant le prochain CA.

Mettre la définition du lien organique à la Journée des dirigeants, l'UFUTA doit prendre la responsabilité de mener la réflexion...

Comment ne pas éloigner de l'UFUTA une structure qui se crée et qui n'adhérerait pas à cause du lien : comment utiliser au mieux la notion de « partenaire accrédité » pendant 2 ans p ex.: Donner des pistes de réflexions en s'appuyant sur des exemples

Lors du CA du 15 mai : examen du projet de questionnaire élaboré par Jean-Louis CHEMIN et qui pourra être joint à la convocation.

Questions :

Concernant la subvention décidée pour le colloque d'Orléans (Jean-Louis CHEMIN).

Le Président propose de l'inscrire dans le cadre du projet associatif UFUTA Ambition 2020 avec mise dans les réserves. Il souhaite que cette action débouche sur un appel à projets. Cela nécessite l'élaboration de critères d'attribution, dont le pilotage est confié à François AMBOLET (pour le prochain CA)

Prochains axes de travail :

Inscrire la définition du lien organique dans l'ordre du jour du CA de la rentrée 2018

Accompagner la convocation pour la Journées des dirigeants d'un document demandant aux structures leur définition du lien organique en 5 lignes.

Elargir les signataires de la convention multipartite auprès de l'Associations des Régions, et l'Association des départements

Implication de la convention

Faire remonter aux partenaires les informations sur les UTL : rapports, statistiques, etc

Avoir un référent UFUTA dans chaque UTL-UTA ; l'indiquer dans la convocation à la Journée des dirigeants.

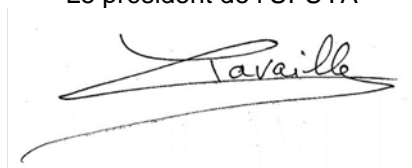
Samuel MOREAU remercie le Président de l'invitation à participer aux travaux du CA et précise que la discussion sur le lien organique était particulièrement intéressante.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
mardi 17 octobre 2017
Paris

Présents : François A MBOLET, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Christian LATRY, André LE POTTIER, Céline MENIL, Claudine METTAIE, Stéphane RAVAILLE.

Invité : Yvon LE GALL.

Excusés : Christine MIEGGE, Nicole PETITOT, Marie-Denise RISS-COLY, François VELLAS.

1. Accueil de l'UTL d'Orléans

M. Emerson BARBOSA, directeur de l'UTL, invité à participer aux travaux du CA ce jour, et retenu le matin, rejoindra la réunion plus tard dans la journée.

2. Approbation du compte rendu du CA du 30 août 2017

Le projet de tableau récapitulatif des pôles d'actions proposés est examiné et corrigé, ainsi que quelques signes de ponctuation intempestifs ou défailants.

Au point 7 « Faire vivre le projet Ambition 2020 » : le Président indique qu'il enverra un courrier à chacune des structures en y joignant le triptyque présentant l'UFUTA

Abstention : 0 Contre : 0 Le compte rendu est validé à l'unanimité

3. Rapport financier

Le trésorier commente le compte de résultat et souligne que le résultat est négatif

Le bilan au 31/08/2017 est de 45 531 €

Date de prise en compte des effectifs : janvier de chaque année

Remerciements au trésorier pour la clarté de sa présentation

Vote de l'arrêt des comptes : Abstention : 0 Contre : 0 Adopté à l'unanimité

Point sur les cotisations

Le Président fait état d'un message d'une UTL au sujet de l'augmentation de la cotisation votée en AG. Si on augmente la cotisation, il faut rendre visible la plus-value de l'UFUTA ; on essaie de mettre en place des services dont la mise en œuvre demande un certain temps

Discussion :

- Une proposition d'étaler l'augmentation de la cotisation sur 2 ans est émise : 50% la première année et 100% la seconde année. Faire une exception pour cette UTL (p ex paiement en 3 fois) risque de créer une opération boule de neige. Dans ce cas précis, la somme en jeu est d'environ 100€.

La cotisation s'adresse à tous les membres : le principe démocratique et d'équité veut qu'elle soit la même pour tous. L'augmentation à 0,60 € a été votée en AG en juin, on s'y tient.

Il est fait remarquer que, lors des AG des UTL début 2017, l'augmentation n'a pas pu être prise en compte.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Adopté à l'unanimité

Annuaire : rétribution du travail accompli pour la mise en œuvre.

Elle a été effectuée par Magali CHAUVEAU, écrivain public, qui a présenté un devis pour ses travaux (Assises de Gap et annuaire de l'UFUTA) de 525 € HT. Du fait qu'elle est auto-entrepreneur, le montant HT est égal au montant TTC.

Vote : Abstention : 0 Contre : 0 Adopté à l'unanimité

Demande de subvention de l'UTL d'Orléans

L'UTL d'Orléans organise en juin 2018 un colloque sur le thème « écrivains marcheurs ».

La participation de 30 à 50 personnes (intervenants ou participants ?) est prévue. Pour équilibrer le budget prévisionnel il faudrait entre 1000 et 1500€. Orléans demande à l'UFUTA de subventionner cette action.

Cette demande suscite plusieurs remarques et réflexions concernant ce type d'action :

- Si l'UFUTA finance des actions, il faut établir des critères et fixer un plafond
- Créer un fonds spécifique prévisionnel alimenté chaque année
- Si l'UFUTA donne une subvention, c'est une aide à l'organisation du colloque
- Etablir une convention, proposer un budget
- Publicité sur le site
- Compte rendu à diffuser

Le Président souhaite que le CA soutienne l'action d'Orléans et demande un vote sur le principe d'attribution d'une subvention

Abstention : 0 Contre : 0 Adopté à l'unanimité

Vote pour signature d'une convention

Abstention : 0 Contre : 0 Adopté à l'unanimité

Conséquences de ces décisions : elles vont constituer un précédent. Pour l'affectation aux aides, il convient d'établir des critères, de soumettre la réflexion à une commission ad hoc
Assises 2019 : budgéter dès cette année sur l'exercice en cours : provision avec ouverture de crédits. Dans la convention multipartite, il est indiqué « aides aux projets de développements des UTL ». La convention est le cœur de nos relations avec l'Etat.

Prévoir de mettre 5 000€ pour ces aides. Pour pouvoir en bénéficier, il est alors indispensable que les UTL présentent des projets.

Il faut annoncer rapidement qu'on ouvre un crédit. C'est une publicité de notre action : dans le Bulletin de liaison, dans les Cahiers en présentation de l'AG.

Avec l'attribution d'une aide à l'UTL d'Orléans, on inaugure le projet UFUTA Ambition 2020.

La dimension universitaire doit être mise en avant : dimension culturelle et dimension sociale, épanouissement, mieux vivre et intégration sociale sont 3 dimensions essentielles

Le CA est souverain dans la décision d'attribution sur la base de critères définis.

Dans le tableau des pôles d'actions, ajouter un groupe : « Aide aux projets de développement des UTL » dont les membres sont le Comité scientifique, Christian LATRY, trésorier, avec pour responsable François AMBOLET.

Vote pour la création du groupe :

Abstention : 0 Contre : 0 Adopté à l'unanimité

5. Assises 2019

Le Président propose que la réunion du 10 octobre, prévue pour la préparation de ces Assises et annulée, soit reportée au mardi 28 novembre 2017 avec les représentants de l'UTLE, le Comité scientifique, Christian LATRY et Christine MIEGGE.

Il faut constituer un suivi, réfléchir au futur, il y a un avant et un après.

Olympiades : pistes proposées par Yvon LEGALL.

Préparation des Assises : François AMBOLET a établi une grille (projet)

Le thème retenu est : « **Culture, progrès sans frontière : un enjeu majeur de la société** ». Placer ces Assises sous le haut patronage de personnalités. Plus ce sera large, plus l'UFUTA sera riche

Vote sur le choix du titre

Abstention : 0 Contre : 0 Adopté à l'unanimité

Proposition autour de ces Assises : Il faut valoriser le travail effectué par les UTL et pour ce faire, organiser un concours de « présentation de l'UTL » : demander que chaque UTL qui produira une présentation la mette sur son site, Youtube.... Ce moyen de communication permettrait de gagner du temps

Grandes lignes des journées des Assises 2019

Mardi 11.6. : accueil du CA – repas avec organisateurs

Mercredi 12.6 : ouverture de Assises, des Chardons et des Plumes

Jeudi 13.6 : AGO – Communications - activités

Vendredi 14.6 : Assises – 20 ans de UTLE- tables rondes, soirée de gala.

Prévisions des coûts : inscription : 35 € repas env. 17 € dîner : env. 25 €
Total prévu 153€ L'idéal est d'arriver à 100 €

Le planning proposé nécessite 4 nuits pour les administrateurs : ce qui pose un problème de budget

La trame présentée est intéressante : document qui servira de base pour les travaux du 28 novembre

- Mise en valeur de ceux qui produisent : faire un livret des Plumes avec les textes de tous ceux qui auront rédigé. Gain de temps lors de la présentation des lauréats. A budgéter
- Communications : 2 conférences inaugurales 1h env. et 1/2 h pour les débats
- Timing très chargé : s'orienter vers des conférences plus courtes
- Le 1^{er} jour, inauguration du concours photos après la conférence inaugurale : 1 h
- Autres communications : accorder entre 10 et 20minutes soit 3 h au total
- Alternance avec présentation de l'exposition

6. Organisation interne

Le Président propose la création du pôle « Recherche et développement » confié à François AMBOLET, avec le titre de vice-président.

Abstention : 0 Contre : 0 Adopté à l'unanimité

Point d'étape :

Nouvelles structures : effectuer un envoi du triptyque et les inviter à l'AG en tant qu'observateurs si elles sont intéressées.

Avec Nicole PETITOT : prospection des UTL du Nord-est et de la région parisienne

Région Centre : Issoudun, Chelles, Arcueil, Antony, Clamart

Le Lien organique : définition, actualisation (ce qu'il est valable à ce jour, ce qu'il faut ôter, ajouter...)

Ce lien est indissociable de la convention multipartite

Le CA du 23 janvier sera consacré à ce thème. Il est demandé à JL CHEMIN de se charger de la préparation de ce CA ainsi que de la Journée des dirigeants

7. Accueil de M Emerson BARBOSA, directeur de l'UTL d'Orléans

1. Rappel de points à l'ODJ du CA

Colloque d'Orléans en juin 2018 :

L'attribution d'une subvention a été votée par le CA. Le Président souhaite que l'UTL d'Orléans adresse un courrier officiel à l'UFUTA. Une convention devra ensuite être établie

Rappel du principe d'éligibilité à une subvention pour un projet : l'UTL qui a obtenu une aide n'est plus éligible pour l'année suivante sauf si aucune autre demande d'autres UTL n'est reçue et qu'elle sollicite à nouveau une aide pour un nouveau projet.

2. Points abordés par M. BARBOSA

Film de présentation de l'UTL de Nîmes lors de l'AG :

Orléans souhaite en avoir une copie comme modèle pour son propre site. Pour le moment, l'utilisation telle quelle sur le site de l'UFUTA pose un problème de format.

Conférences :

M. BARBOSA propose de filmer les conférences données le lundi et le mardi et de les rendre accessibles aux UTL. Pour que cela soit possible, il faut obtenir l'autorisation du conférencier pour être filmer, il faut prévenir l'assemblée que la conférence est filmée : **droit à l'image du conférencier et des participants**. S'y ajoute aussi la question des images projetées et des droits qui s'y rattachent. L'UTLE peut apporter son aide pour les points techniques et juridiques.

Le principe est à retenir

Exemple d'Agde où les cours d'économie sont enregistrées sur un DVD ce qui permet de les utiliser dans les antennes

Développement – partenariat avec les industries

Des contacts ont été établis dans la région d'Orléans : certains comités d'entreprise peuvent prendre en charge les adhérents à l'UTL d'Orléans

M BARBOSA se propose aussi d'aller voir la Poste pour qu'elle diffuse gratuitement le catalogue de l'UTL (dans le cadre de ses services d'aide aux personnes isolées...)

A Agde : une attestation est donnée à des entreprises pour permettre de suivre des cours à l'UTL Cela s'inscrit dans le droit individuel à la formation.

2 autres points émis à étudier par la suite :

Le mécénat

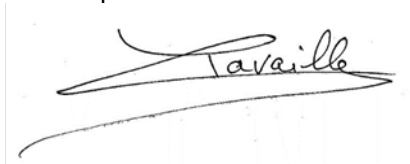
Le crowdfunding - financement participatif- en particulier pour sa mise en œuvre.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 28 mars 2017

Paris

Présents : François AMBOLET, Jean COUDERT, Françoise DAVID-SCIARA, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE, François VELLAS

Représentés (pouvoir) : Claudine METTAIE, Marie-Denise RISS-COLY.

Excusés : Jean-Louis CHEMIN, Annette ENTRAIGUES, Christian LATRY.

Suppléants : M. DOUILLET (Mayenne), Monique FALLEAU (Orléans)

Absent : Gérard POTENNEC

Invités : Mme Lisette LE TEXIER (UTL-Essonne)

Le Président accueille Madame LE TEXIER, Présidente de l'UTL-Essonne, qui participe aux débats du CA de ce jour, conformément au souhait du CA d'inviter régulièrement une structure adhérente à participer à ses travaux, avec voix consultative, non délibérative.

Le Président émet le souhait que chaque université mette le logo de l'UFUTA dans la page d'accueil de son site et rappelle celui de voir figurer le logo sur les cartes d'adhésion.

1. Approbation du Compte rendu du CA du 31 janvier 2017

Un administrateur, excusé lors de ce CA, ne prend pas part au vote

Abstention : 0 Contre : 0 Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2. Point financier

Le trésorier étant absent, le trésorier-adjoint présente l'état des finances, point établi le 25 mars 2017, quelques jours avant la tenue du CA

Bilan d'entrée :	52 661,67	
Dépenses :	6 766,16	du 1.9.2016 au 28.1.2017
Recettes :	4 004,13	
Bilan au 25 mars	49 899,64	

Ensuite il fait un point sur les cotisations reçues : courrier à envoyer à ceux qui n'ont pas encore réglé leur cotisation... sous risque de radiation et de "non-vote" à l'Assemblée Générale.

3. Bilan de la Journée des Présidents

Après examen (modification d'un mot et ajout d'une précision), le compte rendu de cette journée réalisé en commun par les secrétaires est soumis au vote.

Abstention : 0 Contre : 0 Avis favorable : unanimité

4. Lettre aux candidats à l'élection présidentielle

Le président a soumis aux administrateurs son projet de lettre pour correction par courriel afin de pouvoir l'envoyer rapidement aux 11 candidats. Cet envoi a été effectué le 21 mars 2017.

La démarche est validée à l'unanimité.

5. Les Commissions

Annuaire :

La collecte des fiches signalétiques de UTL n'est pas achevée, il manque encore quelques données. Françoise DAVID-SCIARA prévoit d'ajouter dans la version papier de l'annuaire le texte des statuts après leur vote lors de l'AGE de juin. L'annuaire figurera également sur le site de l'Union.

Quelques remarques : les statistiques de consultation du site sont désolantes. Il serait souhaitable que dans la partie privative du site figurent les numéros de téléphone « privés » des Directeurs et Présidents ainsi que leur courriel.

Françoise DAVID-SCIARA propose de réaliser sur une feuille A4 recto-verso un tableau récapitulatif destiné aux administrateurs.

Subvention :

Le Président a envoyé une demande de subvention auprès du Ministère de l'Education Nationale. Il a reçu un accusé de réception de sa demande et reste dans l'attente d'une réponse. En fonction de celle-ci, il prévoit de faire une demande similaire auprès de la Mairie de Paris.

Les statuts :

Le projet des modifications apportées aux statuts présenté à la Journée des Présidents a fait l'objet d'un compte rendu qui a été transmis à toutes les UTL et aux administrateurs. Il s'agit d'effectuer une dernière vérification et de finaliser la version qui sera présentée et soumise au vote de l'AGE : vérifications grammaticales ; article 14 : libeller « en cas d'égalité des voix » à la place de « partage » ; article 16 ajout de « qui peut refuser », article 17 : reformulation de la dernière phrase « ...délai minimum de 2 mois et de 4 mois maximum suite à la décision ».

Une validation est demandée au CA pour présentation des statuts en son nom lors de l'AGE

Abstention : 0 Contre : 0 **Avis favorable : unanimité**

La commission statut est dissoute à ce jour : **la dissolution est actée à l'unanimité**

6. Préparation de l'Assemblée générale extraordinaire :

La convocation accompagnée du mode d'emploi doit être envoyée avant le 22 avril (délai de 2 mois) Envoyée par courriel, un accusé de réception est demandé pour le 10 avril.

L'accueil des adhérents le jour de l'AGE se fera par 3 équipes de 2 administrateurs : une à l'entrée de la Cité, une autre au niveau du Centre commercial et le secrétariat pour l'émargement.

Les participants auront reçu les statuts, les auront lus ; les débats pourront aussi être alimentés par les éventuelles propositions reçues au préalable. On peut supposer que la durée de l'assemblée sera courte. Dans ce cas de figure, l'AGO suivra immédiatement la fin de l'AGE.

Le repas des participants sera pris en charge par l'Union.

Les convocations pour l'Assemblée générale ordinaire seront à envoyer avant le 18 mai (et voir Règlement Intérieur art 10, pour les pièces à fournir)

Un appel à candidature pour les élections au Conseil d'administration devra comporter 2 options : les modifications de statuts auront été approuvées par l'AGE et un nouveau CA devra être constitué pour un mandat de 3 ans. Si les modifications sont rejetées, la procédure sera celle des années antérieures c à d du renouvellement par tiers

Le dépôt des candidatures devra parvenir avant le 7 juin.

Organisation des 2 Conseils d'administration, précédant et suivant l'AGO.

Le 21 juin (16h, 16h30?): à l'ordre du jour, présentation du rapport moral et du rapport financier, procurations... durée prévue du CA 2 h

Le 22 juin : délai minimum (2h) à respecter entre la fin de l'AGO et le CA pour la constitution du bureau.

Hébergement des administrateurs prévu sur place (hôtel)

Déroulement de l'ODJ évolutif au choix du président

7. Les Plumes

La date limite de réception des œuvres était fixée au 31 mars. A ce jour, 28 mars, le président du Comité scientifique a reçu 4 recueils ; 6 autres provenant de l'UTL de Mayenne sont en attente de réception

Il est demandé à chaque membre du comité de rédiger une fiche de lecture à envoyer au président pour le 13 mai afin que cette grille puisse ensuite être transmise aux autres membres. La veille de l'AG seront choisis les lauréats.

La remise des Prix s'effectuera avec la remise d'un certificat « Prix de l'UFUTA », soit 9 certificats au total et une médaille en plus pour le 1^{er} Prix (si l'Université de Nantes venait à faire défaut, Yvon Le GALL serait présent en tant que "membre invité")

8. Les manifestations de l'UFUTA

Le CA a pris la décision de reporter les Assises d'une année soit en 2019. Ce pourrait être l'occasion de regrouper les Assises, les Chardons, les Prix de la Recherche et des Plumes, en même temps, dans un lieu unique. Et pour

donner à cette manifestation plus d'ampleur, les entreprises de la «silver économie" pourraient être conviées à y participer en organisant des ateliers, des forums... et en subventionnant pour partie ces journées.

Dès les journées terminées, il faudra proposer le thème de la fête suivante, sachant qu'il est proposé par l'université qui invite. Ainsi l'UFUTA proposerait une rencontre thématique tous les 3 ans, les « olympiades de l'UFUTA ».

Le principe de regroupement tous les 3 ans est **adopté à l'unanimité**

L'UTL Essonne qui a été sollicitée pour organiser les Assises de 2019 donnera sa réponse après l'avis de son CA.

9. Le site internet

Les universités ont reçu un identifiant et un mot de passe qui leur donne accès à la partie protégée du site.

Le PowerPoint « projet UFUTA ambition 2020 » a été mis sur le site

10. Questions diverses

Contrats :

Il est rappelé que la CCNA (convention collective nationale de l'animation) interdit les "contrats d'usage" (habituellement attribués à nos intervenants conférenciers ou autres) en faveur de CDI. L'application stricte de cette Convention mettrait en difficulté la plupart de nos UTL. Il est donc apparu nécessaire de la remettre à plat, de la réécrire en partie (ou totalement, s'il le faut) pour qu'elle puisse être applicable par nos structures de type associatif, membres de l'Union.

Les Universités de Créteil et de l'Essonne ont créé une commission pour étudier cette question. Elles ont interrogé les autres universités de forme associative sur leurs pratiques

Réponses au questionnaire : 8 adhèrent à la convention collective animation

11 n'ont pas répondu

2 n'ont signé aucune convention

2 utilisent les chèques emploi-service de l'URSSAF

Le Conseil National des Employeurs d'Avenir (CNEA) qui comprend les branches animation, tourisme et sport, a été consulté, ainsi que différentes instances partenaires.

Proposition : Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le bien-fondé d'une démarche envisagée qui serait effectuée auprès de l'AMF (Association des Maires de France) par l'intermédiaire de son Vice-président Stéphane BAUDET. Le Président, Stéphane RAVAILLE se propose d'écrire une lettre, contresignée par François AMBOLET, pour accompagner le dossier, préparé à partir du travail du groupe inter-universitaire, qui serait remis à S.BAUDET. Dans ce dossier serait inclus la lettre de l'UFUTA adressée aux candidats à la présidentielle.

La proposition est validée

Tâches à accomplir pilotées par le CA

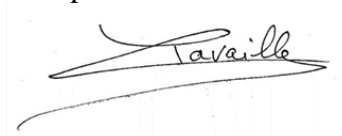
Le président suggère que chaque administrateur se voit confier une responsabilité en fonction du souhait de chacun qui donnerait sa préférence pour tel ou tel aspect qu'il suivrait au nom de l'Union

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE



Site : <http://www.ufuta.fr>;

Mail : ufuta@ufuta.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 22 novembre 2016

Paris

Présents : François AMBOLET, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Christian LATRY, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL, Claudine METTAIE, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY, François VELLAS

Absents : Jean COUDERT, Annette ENTRAIGUES, Gérard POTENNEC.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Président demande l'ajout d'un point financier et exprime le souhait de le voir figurer désormais à chaque conseil d'administration.

1. Approbation du compte rendu du CA du 27 septembre

adopté à l'unanimité des présents.

2. Finances

Le trésorier rappelle que le budget annuel est établi du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Il présente le compte de résultat pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 août 2016 :

<u>Produits</u>	12 715,32€	<u>Charges</u>	9 611,21€	<u>Résultat</u>	3 104,11€
-----------------	------------	----------------	-----------	-----------------	-----------

Le compte de résultat est **validé à l'unanimité des présents.**

Cette validation marque l'arrêt de la présidence de Françoise DAVID-SCIARA et le début de la responsabilité de Stéphane RAVAILLE, ainsi que le passage de témoin d'André LE POTTIER à Christian LATRY

Le bilan est validé à l'unanimité des présents

3. Intervention d'Olivier GESLIN et projet autour de RODIN

Voir le texte dans le Bulletin

4. Les commissions

Les conventions collectives :

Statut des intervenants ponctuels pour leur paiement pour respecter la légalité et le droit du travail.

Le Président suggère que François AMBOLET soit chargé de la présidence de cette commission, d'y associer M. ROYER (Créteil) qui a donné son accord. Les autres membres de la commission sont André LE POTTIER, Claudine METTAIE et Stéphane RAVAILLE.

la constitution de cette commission est adoptée à l'unanimité des présents.

Les statuts :

Le besoin de réactiver la commission Statuts est nécessaire pour examiner plusieurs points dont :

- Statuts des structures adhérentes : les conditions d'adhésion.

- Cohérence dans le rythme des élections (CA, Présidence,...)
Monsieur KAUFFMANN s'est déclaré prêt à collaborer à la commission avec Stéphane RAVAILLE et Céline MENIL.

La constitution de cette commission est **adoptée à l'unanimité des présents.**

5. **L'annuaire**

La commission doit se réunir prochainement pour finaliser la fiche descriptive

6. **Projet UFUTA Ambition 2020**

Nicole PETITOT donne lecture de la réflexion de Damien Bonnamy, Directrice de l'Université Ouverte de l'Université de Franche-Comté, qui alerte le CA des conséquences pour les structures universitaires. Elle attend aussi que soit établie avec le ministère pour que soit établie une convention-type qui pourrait être proposée par les UTL aux universités de rattachement.

Le Président indique que le projet n'est pas une mise sous tutelle par l'UFUTA. L'autonomie des structures est respectée ; l'objectif est de faire participer les membres aux réunions : AG, Assises,...

Un tour de table des administrateurs présents montre un accord sous certaines conditions
Ce projet doit être présenté aux présidents lors d'une journée et qu'il y ait débat. Le moment prévu pourrait être fin janvier-début février (contact avec la Cité des Sciences pour programmer la date de la rencontre)

Il est recommandé de distinguer dans le document les structures universitaires et les structures associatives. L'objectif présent est de poursuivre le travail de réflexion pour la faisabilité du projet afin de pouvoir le soumettre à une adoption à l'unanimité.

7. **Comité scientifique**

Le CA examine les différentes attributions du conseil :

Prix de la Recherche : Maintien du prix et de son rythme biennal

Assises 2018 : si nous maintenons le rythme biennal il faut en déterminer le lieu assez rapidement
(Unanimité pour souligner la qualité des interventions au cours des Assises.

Les Plumes : le prix sera attribué en 2017.

La clause restrictive du règlement de ce prix, stipulant que les lauréats ne peuvent concourir pour le prix suivant est **abrogée à l'unanimité des membres présents au CA**

Il est décidé de poursuivre le fonctionnement actuel, sachant que le Comité scientifique s'engage dans un processus de réflexion afin d'élargir ses activités et de proposer un fonctionnement : par exemple :

Approfondir la réflexion sur le thème des Olympiades (ou autre expression) de l'UFUTA :

présentation des activités des UTL ? Compétitions ? etc

Aligner tous les Prix sur une périodicité de 3 ans

Inviter lors de manifestations des entreprises ciblées présentes sur des stands,...

8. **Les 20 ans de l'UTA de Saumur**

L'UFUTA était représentée par Françoise DAVID-SCIARA

Ce fut une journée « fabuleuse » (sic), journée au cours de laquelle l'UFUTA fut mise à l'honneur.

La manifestation a rassemblé beaucoup de monde dans le théâtre à l'italienne magnifiquement rénové et qui a fait salle comble.

Claudine METTAIE informe le CA que l'UTL de Blois fêtera ses 40 ans le 30 mars 2017

9. **Convention avec le Ministère**

Dans la convention est prévue la commission de suivi. Il est proposé que l'UFUTA propose aux partenaires de la réunir. Les UTL jouent un rôle important dans la diffusion du savoir, il convient d'établir un bilan général de nos activités et de l'adresser au ministère et montrer que l'UFUTA a largement communiqué sur l'existence de la convention.

Le CA a pris connaissance des textes de François AMBOLET et Jean-Louis CHEMIN.

10. **Recherche de nouvelle adhésion**

Le Président émet le principe que d'ici novembre 2017 chaque administrateur sollicite 1 UTL dans sa région pour adhérer à l'UFUTA.

11. Questions diverses

Mission est donnée à François AMBOLET pour présenter le projet UFUTA Ambition 2020 à Orléans.

Le Président propose l'Invitation d'un représentant d'une structure adhérente à chaque réunion du CA. Dans un premier temps, pour le prochain CA, l'UTL de Gap est concernée.

Les critères pour cette invitation sont de s'adresser en priorité aux structures universitaires et de choisir la structure en fonction de l'ordre du jour.

Le principe est **adopté à l'unanimité des présents**

Site de l'UFUTA :

Sites des UTL et lien avec la carte de la France qui figure sur le site de l'UFUTA : s'assurer qu'ils y figurent.

Concernant une zone réservée aux structures sur le site de l'union : elle remplacerait la partie réservée aux administrateurs que l'on supprime.

Inciter à visiter régulièrement le site.

Commande par Adb Solidatech : possibilité d'avoir pour les UTL via l'UFUTA un pack de logiciels Microsoft Office : Word 2016, Exel 2016, Outlook 2016, etc., à un tarif très préférentiel. En adhérant il est possible de faire tous les 2 ans une commande de 50 packs.

La Semaine bleue :

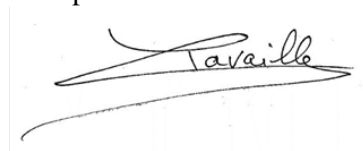
Jean-Louis CHEMIN indique qu'il est référent sur le Bien vieillir.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE

Rappel des dates de prochains CA :

Mardi 17 janvier 2017 **déplacé au 31 janvier**

Mardi 28 mars 2017 : préparation de l'ordre du jour de l'AG



Site : <http://www.ufuta.fr>;

Mail : ufuta@ufuta.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 27 septembre 2016

Paris

Présents : François AMBOLET, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Christian LATRY, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY,

Représentée avec pouvoir : Claudine METTAIE (*pouvoir à F. AMBOLET*)

Excusés : Jean COUDERT, Gérard POTENNEC.

Le présent CA est le premier sous la présidence de Stéphane RAVAILLE, au siège de l'UFUTA, qui souhaite la bienvenue aux membres présents. Il précise dans une déclaration générale, qu'il veillera à ce que les frictions du passé restent dans le passé et demande à tous que les regards doivent être tournés vers le futur. Son objectif est de faire fonctionner l'UFUTA.

1. Approbation des comptes rendus des CA et de l'AGO

CA du 14 juin 2016 à Gap : **adopté à l'unanimité**

CA du 16 juin 2016 à Gap : **adopté à l'unanimité,**

Le président présente les incidences des décisions prises lors de l'AG et du CA du 16 juin sur le R.I. pour information. Cela concerne l'article 19.

Extrait de l'article 19 Ressources du Règlement Intérieur :

« la cotisation d'accréditation a été fixée de manière forfaitaire et unique à 50 € étant entendu que ce montant viendra en déduction de la première cotisation de l'organisme lorsqu'il deviendra membre, dans le délai fixé à l'article 6 du présent règlement intérieur. Au-delà de ce délai la cotisation reste définitivement acquise à l'UFUTA. ».

Le Président ajoute que l'article 20 n'a pas été modifié pour intégrer le problème des inscriptions aux assises, car l'article 20 le permet déjà.

Extrait de l'article 20 : Défraiement

Pour les administrateurs...

Pour les autres participants ou d'autres frais : **cela peut se faire ponctuellement après un vote du CA**

- Assemblée Générale ordinaire à Gap :

Le compte rendu de l'AG est validé à l'unanimité

2. Désignation des membres du Comité scientifique

Lors du CA du 16 juin 2016 Yvon LE GALL a été désigné président du Comité scientifique de l'UFUTA. Il convient de compléter la liste des membres de ce comité. Le Président de l'UFUTA en est membre de droit.

Un appel à candidature est fait, 4 membres du CA se proposent, à savoir François AMBOLET, Françoise DAVID-SCIARA, Céline MENIL, Marie-Denise RISS-COLY.

La première mission sera la redéfinition du Comité. Cela passe d'abord par un bilan.

Vote : les 4 candidats sont élus à l'unanimité

Le comité scientifique est donc composé de 6 membres.

3. Principe dérogatoire pour les structures revenantes

L'adhésion d'une université à l'UFUTA ne peut s'effectuer que sur présentation d'un dossier d'admission, comportant les éléments définis dans le RI.

Concernant les structures qui ont quitté l'union et qui souhaiteraient revenir vers l'UFUTA, il convient d'admettre le principe d'une simplification : en deçà d'un certain délai, un simple vote du CA devrait suffire pour ensuite une validation par l'AG.

Le président propose que le délai pendant lequel courre ce principe soit fixé à 3 ans, avec modification à apporter dans l'article 8 du Règlement intérieur.

Cette modification est **adoptée à l'unanimité** (voir article 8 du R.I.)

3. Point financier

Sur proposition du trésorier, en accord avec son adjoint 2 propositions sont soumises au CA :

- Modification des dates de l'exercice comptable : le faire coïncider avec l'année universitaire, c à d. du 1^{er} septembre au 31 août.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**

- Travailler au maximum via Internet pour les frais de déplacement. La fourniture d'un Rib autorise le virement bancaire moins coûteux que l'envoi d'un chèque.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**

Il est décidé que tous les paiements doivent passer par les 2 trésoriers.

Des remerciements sont adressés à André LE POTTIER pour son travail de comptabilité depuis le 1^{er} janvier.

Le nouveau trésorier souhaite la transparence la plus complète possible. Il a organisé les dépenses et propose de transmettre un état avant chaque CA. Il informe le CA de la situation sur arrêt des comptes au 31 août :

Recettes : 12 673,92 € cotisations pour 28 UTL

Dépenses : 10 040,37 €

soit un solde positif de environ 2 800 €

les dépenses pour les Assises de Gap sont à 84 % en déplacements et 16% pour le reste.

4. Projet UFUTA Ambition 2020

Il reprend la déclaration de politique générale présentée devant les délégués à Gap le vendredi 17 juin 2017. Le président présente et commente le projet (voir fichier Power point).

Il précise que tout est amendable, qu'il faut affiner le projet pour le rendre opérationnel. Il souhaite qu'il puisse être soumis au vote lors du prochain CA, pour pouvoir le présenter aux présidents lors d'une réunion courant février 2017, et envisager un vote définitif en AGO en juin 2017 et une mise en place en septembre 2017.

Entre temps les échanges par courriel devraient permettre de le construire de manière définitive.

Convention : (dossier piloté par Jean-Louis CHEMIN).

Le Président rappelle les échanges qui ont eu lieu pendant l'AG de Gap : des questionnements au sujet de cette convention : qui est engagé ? une certaine ambiguïté persiste, qui doit envoyer un compte rendu au ministère ? Quels sont les partenaires avec lesquels échanger ? Mise en place du comité de suivi ?

5. Organisation du site Internet

L'organisation du site pose plusieurs problématiques : faciliter la recherche d'information, être un outil de communication moderne, avoir une personne compétente pour s'en occuper, pour un coût raisonnable compatible avec nos finances.

Le Président remercie Françoise DAVID-SCIARA, chargée de la communication et Philippe GIRARD, webmestre pour le travail de remaniement de la structure du site et la rapidité d'intervention. Ce travail va se poursuivre et offrir une présentation optimisée.

6. Calendrier des prochaines réunions

Assemblée générale prévue le jeudi **8 juin 2017 à 10 h à Paris** faire voter la cotisation 2018

Conseil d'administration : (les 3 premières dates ont été confirmées en fin de réunion)

Mardi 22 novembre 2016

Mardi 17 janvier 2017

Mardi 28 mars 2017 : préparation de l'ordre du jour de l'AG

Mercredi 7 juin 2017 lieu et horaire à préciser

Journée des présidents : à programmer pour janvier-février 2017

7. Questions diverses

UFUTA et recherche d'une Convention Collective Nationale applicable aux UTL-membres (loi 1901)".

François AMBOLET (mandaté par l'UTL-Essonne) et André LE POTTIER (mandaté par l'UIA de Créteil), - ces deux Universités travaillant ensemble sur cette question-, ont demandé que soit mis à l'OJ du CA de l'UFUTA l'étude de la question des Conventions Collectives Nationales qui régissent les pratiques des contrats passés avec les salariés et surtout les intervenants "ponctuels", conférenciers ou des personnes en charge d'activités (rémunération et droits des intervenants

Le CA a accepté de prendre sa part dans ce dossier, tout en soulignant combien ce sujet était "délicat".

Lettre aux structures de la Région Bretagne :

L'UTL Bretagne s'étant restructurée devient une union et a perdu de ce fait sa qualité de membre de l'UFUTA. Les antennes qui la composaient deviennent autonomes ; elles peuvent par conséquent devenir individuellement membre de l'UFUTA si elles le souhaitent.

Le président a préparé une lettre les invitant à adhérer. Ce courrier sera envoyé à chacune des 46 antennes à la fois par voie postale et par courriel.

Vote sur ce principe à l'unanimité

Organisation des actions à accomplir :

Le Comité scientifique

La nécessité d'une réflexion concernant le comité a été soulignée, et ceci rapidement. Ce sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CA. Le président du Comité pilotera les échanges qui se feront essentiellement par courriels, voire Skype.

L'annuaire

La préparation du futur annuaire est confiée à 4 administrateurs : Françoise DAVID-SCIARA, André LE POTTIER, Nicole PETITOT, Marie-Denise RISS-COLY.

Pilotage recherche de nouveaux adhérents et retour des anciens

Lors du prochain CA sera proposé un découpage régional aux administrateurs.

L'UTL de Nîmes a fait acte d'adhésion : les rapporteurs en sont Françoise DAVID-SCIARA et Stéphane RAVAILLE.

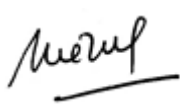
La protection voyage

Voir ce qui est fait à Créteil

Lorsqu'un administrateur représente l'union lors d'évènements dans les UTL, il est souhaitable qu'il ait une lettre de mission.

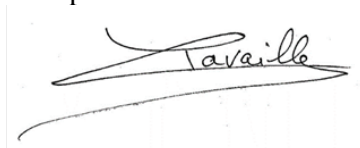
La séance est levée à 16 h 30

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Site : <http://www.ufuta.fr>;

Mail : ufuta@ufuta.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 16 juin 2016

Gap

Présents : François AMBOLET, Jean COUDERT, Françoise DAVID-SCIARA, André LE POTTIER, Céline MENIL, Claudine METTAIE, Gérard POTENNEC, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY, DOUILLET (suppléant de Jean-Louis CHEMIN excusé)

Représentés avec pouvoir : Christian LATRY (Françoise DAVID-SCIARA), Yvon LE GALL (Marie-Denise RISS-COLY).

Excusés : Annette ENTRAIGUES, Nicole PETITOT, François VELLAS.

La séance du Conseil d'administration est ouverte par Françoise DAVID-SCIARA dont le troisième mandat prenait fin avec la tenue des Assises à Gap. L'élection d'une nouvelle présidence et la constitution du bureau sont les premiers points à l'ordre du jour. En conséquence, le doyen d'âge André LE POTTIER assure la présidence de ce CA jusqu'à l'élection du nouveau président.

Election pour la présidence de l'UFUTA

Deux candidats à la fonction de président se sont déclarés : Gérard POTENNEC de l'UTL de Royan et Stéphane RAVAILLE de l'UTL 34 (Agde).

Chaque candidat se présente et explique son projet pour l'UFUTA figurant dans sa profession de foi remise aux administrateurs ; il répond ensuite aux questions et demandes de précision.

Il est procédé au vote à bulletin secret : 10 présents + 2 pouvoirs : 12 votants

Gérard POTENNEC : 5 voix

Stéphane RAVAILLE : 7 voix

Stéphane RAVAILLE est donc élu président de l'UFUTA à la majorité.

La constitution du bureau intervient ensuite :

Vice-présidence : Marie-Denise RISS-COLY est élue à l'unanimité

Présidence du Comité scientifique : Yvon LE GALL est élu à l'unanimité

Secrétariat : Céline MENIL est élue à l'unanimité

Adjoint au secrétariat : François AMBOLET est élu à l'unanimité

Trésorier : Christian LATRY est élu à l'unanimité

Trésorier-adjoint : André LE POTTIER est élu à l'unanimité

Membres du bureau : sont proposés

Françoise DAVID-SCIARA chargée de la communication

Jean-Louis CHEMIN pour l'implication dans la convention avec le Ministère
adoption à l'unanimité

Le nouveau président propose au CA de voter l'ajout dans le Règlement Intérieur du montant de la cotisation d'accréditation dont le principe a été validé par l'Assemblée générale la veille soit 50 €

Vote à l'unanimité

La prise en charge des frais de Mme Claudine METTAIE, nouvel administrateur, est ensuite présentée au vote

Vote à l'unanimité

Une modification dans le Règlement intérieur est demandée pour l'intégration du droit d'inscription dans le remboursement des frais des administrateurs participant aux manifestations de l'UFUTA, Assises et Journées audio-visuelles, à savoir les frais de transport et 3 nuitées.

Vote à l'unanimité

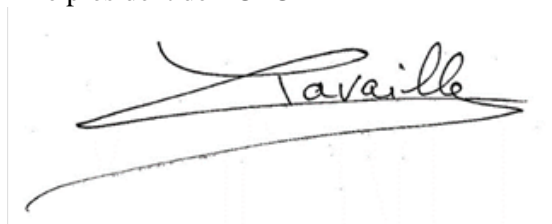
Le président suggère que, lorsque cela est possible, le logo de l'UFUTA apparaisse sur la carte d'adhérent de son UTL. Cette proposition est approuvée.

La secrétaire



Céline MENIL

Le président de l'UFUTA



Stéphane RAVAILLE

Composition du Conseil 2016-2017

François AMBOLET,	UTL Essonne
Jean-Louis CHEMIN	UTL Mayenne
Jean COUDERT,	UTL Orléans
Françoise DAVID-SCIARA,	UTL Poitiers
Annette ENTRAIGUES	UTL Meaux
Christian LATRY	UTL Boulogne sur Mer
Yvon LE GALL	UTL Nantes
André LE POTTIER,	UIA Créteil
Céline MENIL,	UTL Le Mans
Claudine METTAIE,	UTL Blois
Nicole PETITOT	UTL Besançon
Gérard POTENNEC,	UTL Royan
Stéphane RAVAILLE,	UTL Agde
Marie-Denise RISS-COLY,	UTL Amiens
François VELLAS.	UTL Toulouse



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Site : ufuta.fr

Courriel: ufuta@ufuta.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 14 juin 2016

Gap

Présents : François AMBOLET, Jean COUDERT, Françoise DAVID-SCIARA, André LE POTTIER, Céline MENIL, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY, M. DOUILLET (suppléant de Jean-Louis CHEMIN excusé), Mme FALLEAU (suppléante Orléans)

Représentés avec pouvoir : Christian LATRY (Françoise DAVID-SCIARA), Yvon LE GALL (Marie-Denise RISS-COLY).

Excusés : Jean-Louis CHEMIN, Annette ENTRAIGUES, Yvon LE GALL, Nicole PETITOT, Gérard POTENNEC, François VELLAS.

1. Approbation du compte-rendu du CA du 31 mars 2016

Contre : 0 Abstention : 0

2 Les finances

Lors de l'Assemblée générale seront présentés les documents suivants :

Le compte de résultat 2015

Le bilan au 31.12.2015

Le Compte rendu du vérificateur aux comptes

Le projet de budget 2017

Stéphane RAVAILLE rappelle que les recettes du projet de budget font l'objet d'un vote de l'AG et qu'il faut définir le montant de la cotisation d'accréditation pour les partenaires associés (article 19 du titre IV du Règlement intérieur). Il est proposé que la cotisation soit fixée à 100 €

A la suggestion du trésorier de passer la cotisation des UTL à 0,30€par membre, il est souligné qu'une augmentation de la cotisation ne peut se justifier qu'avec une offre de services aux adhérents. Il faut associer augmentation et projets. L'UFUTA a des réserves, même si le budget est en déficit.

Vote à l'unanimité contre une proposition d'augmentation lors de l'AG : ce sera un point à revoir l'an prochain

3 Le prix de la recherche

Cette année il n'y aura de remise de prix, faute de candidatures. Le président du Comité Scientifique a transmis un texte à ce sujet qui sera lu aux participants des Assises.

4 Préparation de l'Assemblée générale

La présidente informe le conseil que l'UTL Bretagne quitte l'UFUTA ; en effet elle s'est réorganisée, elle devient une union rassemblant les différentes UTL de la région Bretagne. En tant qu'union elle ne peut plus faire partie de l'UFUTA.

Conformément à l'article 4 des statuts le CA décide la radiation de l'UTL Bretagne. Cet état sera présenté à l'AG qui aura juste à prendre acte.

Par la suite, un courrier devra être envoyé aux 46.antennes devenues UTL les informant qu'elles peuvent adhérer individuellement à l'UFUTA.

Saint Laurent du Var SLUPT quitte également l'union.

L'UTL d'Auxerre revient dans l'union.

A ce jour 32 universités sont à jour de leur cotisation, 20 seront présentes aux Assises.

Avant de clore la séance, la présidente propose que les remerciements adressés aux personnes ayant préparé les Assises soient accompagnés d'un cadeau... Le CA vote à l'unanimité.

La secrétaire



Céline MENIL

La présidente de l'UFUTA



Françoise DAVID-SCIARA



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 31 mars 2016

Présents : François AMBOLET, Jean COUDERT, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL.

Excusés : Annette ENTRAIGUES, Christian LATRY, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE (pouvoir à F. AMBOLET), Marie-Denise RISS-COLY, François VELLAS, Jeanne URVOY.

1. Approbation du compte rendu du CA du 3 février 2016

Après correction de 2 erreurs de frappe, le Compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Les finances

Le trésorier distribue un document pour l'exercice 2015, le compte de résultat, le bilan passif et actif et la balance globale définitif

L'année 2015 s'achève en négatif : - 1051,88 €(- 7475, 62€en 2014)

Les chiffres étant arrêtés, les comptes de résultats sont approuvés à l'unanimité des présents.

Par souci de cohérence et concernant les chiffres des cotisations, il est décidé de prendre le nombre d'adhérents du mois de juin de l'année précédente. Un courrier sera envoyé dans ce sens à la prochaine rentrée.

Une liste mise à jour des Universités adhérentes et à jour de la cotisation est demandée au trésorier pour l'AG et devra parvenir à Céline MENIL avant le 10 mai afin de pouvoir la joindre à la convocation à l'AG (voir le règlement intérieur)

Une demande d'une simplification de présentation des comptes est préparée : 1 seul tableau pour tous les comptes présentés avec 3 colonnes : 1 pour les dépenses réalisées en 2015, 1 pour les dépenses effectives de 2016 (à la date de l'AG), 1 pour la prévision de budget 2017.

Augmentation des cotisations : à aborder dans le point Finances de l'ordre du jour de l'AG

La meilleure des pistes reste l'augmentation des adhérents pour revitaliser l'union.

Dans le tableau existant des universités cotisantes, pour une meilleure lisibilité et aussi pour une photographie exacte de nos adhérents, il ne faut pas conserver celles qui se sont retirées de l'Union.

3. Préparation des Assises et de l'Assemblée générale

A ce jour sur les 6 communications programmées, 5 ont été confirmées

La présidente a envoyé une lettre d'invitation à M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et à Mme BOISARD qui a remplacé Mme Laurence ROSSIGNOL au secrétariat d'Etat chargé de la Famille, des Personnes Âgées et de l'Autonomie au Ministère des Affaires Sociales et des droits des Femmes.

L'ordre du jour de l'AG est ensuite établi. Conformément à l'article 10 des statuts, seules les UTA à jour de leur cotisation ce 14 juin auront droit de vote.

Lorsqu'une UTA est absente, elle peut envoyer un pouvoir nominatif avec le nom d'un délégué d'une UTA présente en s'assurant au préalable que cette dernière puisse le prendre. Chaque délégué présent ne peut avoir que 2 procurations (v. statuts)

L'UTA absente peut également envoyer un pouvoir non nominatif à la présidente. Les pouvoirs non nominatifs seront distribués à des membres du CA et tirés au sort.

Elections : les 3 administrateurs en fin de mandat se présentent : Nicole PETITOT, Marie-Denise RISS-COLY, Stéphane RAVAILLE. Mme Jeanne URVOY a transmis à la présidente une lettre de démission de ses fonctions d'administrateur à partir du 1^{er} mai 2016.

Par conséquent dans le collège des structures administratives : 3 postes sont à pourvoir.

Le CA de constitution du bureau se tiendra le lendemain de l'AG ; les administrateurs élus qui souhaiteront présenter leur candidature à la fonction de président(e) pourront ainsi préparer et proposer leur profession de foi. Les membres présents à ce CA du 31 mars votent à l'unanimité le principe d'élire une personne et un projet : déclaration d'intentions et d'orientation.

4. Le prix de la recherche

Cette année est une année de remise du prix. Jusqu'à présent une somme de 500 € était inscrite au budget pour récompenser les lauréats, qui reçoivent également une médaille. Très souvent la somme attribuée n'est pas redistribuée aux participants à l'œuvre primée.

Lors de la discussion concernant une récompense plus gratifiante pour les lauréats, l'idée émise serait d'inviter le(s) gagnant(s) du 1^{er} prix à présenter le travail effectué lors des Assises suivant le concours avec prise en charge par l'UFUTA pour 1 personne. Et chaque auteur primé recevrait une médaille comme précédemment et un diplôme.

5. Discussion autour de la convention

Reprise du document transmis par J.L. CHEMN à savoir « le texte de la convention avec, en rouge des passages plus particuliers et en bleu les questions qui peuvent se poser. Ces questions + le contenu général de cette convention + une méthode pour son utilisation justifient que l'on y consacre une journée des présidents et des directeurs. (Encore faut-il que l'on ait déblayé le dossier avant) » quelques remarques :

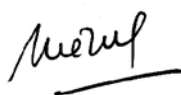
- Ce texte représente une inflexion de la politique.
- Les UTL et UTA de base sont engagées par cette convention
- Engagement 1/3 1/3 1/3 (UTA / UFUTA / Ministères) ? L'UFUTA représente toutes les UTA et a signé en leur nom
-

Revenir sur le lien organique après réception des réponses à un questionnaire qui sera envoyé : C'est ce lien qui nous distingue des UP.

Le travail de réflexion de JL Chemin : les Assises de Gap pourraient être une 1^{ère} étape pour une réunion de travail. Il faudrait présenter la convention et distribuer le questionnaire lors de ces Assises ; faire connaître les obligations et savoir quels sont les avantages espérés.

La secrétaire

La présidente de l'UFUTA



Céline MENIL



Françoise DAVID-SCIARA



Site : <http://www.ufuta.fr>;

Mail : ufuta@ufuta.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi 3 février 2016

Présents : François AMBOLET, Jean COUDERT, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Christian LATRY, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY, François VELLAS.

Excusés : Annette ENTRAIGUES, Gérard POTENNEC, Jeanne URVOY.

1. Approbation du compte rendu du CA du 13 octobre 2015

En préalable, il est demandé d'ajouter au CR du CA du 18 juin 2015 la date de la délibération concernant la prise en charge des frais des administrateurs, à savoir le 14 juin 2015.

Le compte rendu du CA du 13 octobre est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Le règlement intérieur

L'ensemble des administrateurs a reçu avant cette réunion le texte du projet de modification du règlement rédigé par Stéphane Ravaille, accompagné de l'exposé des motifs qui ont guidé sa réflexion et ses propositions.

Le texte, dont la structure reprend pour une meilleure compréhension celle des statuts votés en AGE, permet de souligner la cohérence et la correspondance entre ces 2 textes. Le projet est examiné article par article.

Adoption à l'unanimité du règlement intérieur, qui sera diffusé dès sa mise en forme aux membres du CA puis aux UTA 2 mois après son adoption.

La présidente et les membres du CA remercient vivement Stéphane RAVAILLE pour le travail qu'il a effectué dans des délais brefs.

3. Les finances

Les comptes de résultats ne sont pas entièrement finalisés ; il y a quelques difficultés avec la banque pour obtenir les données exactes.

Le 24 mars est prévue une réunion avec M Kaufmann, le vérificateur aux comptes.

Charges : un rapide inventaire des charges à venir liées aux manifestations de l'union est établi :

En 2016 : frais liés aux Assises de Gap et aux réunions du CA

En 2017 : les réunions du CA, la tenue d'une AGO et une journée des présidents

Concernant la « journée des présidents », faut-il l'inclure au moment des AG ? cela permettrait de limiter les frais et les déplacements supplémentaires pour tous.

Produits : doit-on augmenter les cotisations ? le retrait de l'UFUTA certaines UTA a pour conséquence la diminution des produits liés aux adhésions.

La meilleure des pistes reste l'augmentation des adhérents pour revitaliser l'union.

Dans le tableau existant des universités cotisantes, pour une meilleure lisibilité et aussi pour une photographie exacte de nos adhérents, il ne faut pas conserver celles qui se sont retirées de l'Union.

4. Le prix de la recherche

Cette année est une année de remise du prix. Jusqu'à présent une somme de 500 € était inscrite au budget pour récompenser les lauréats, qui reçoivent également une médaille. Très souvent la somme attribuée n'est pas redistribuée aux participants à l'œuvre primée.

Lors de la discussion concernant une récompense plus gratifiante pour les lauréats, l'idée émise serait d'inviter le(s) gagnant(s) du 1^{er} prix à présenter le travail effectué lors des Assises suivant le concours avec prise en charge par l'UFUTA pour 1 personne. Et chaque auteur primé recevrait une médaille comme précédemment.

5. Elections

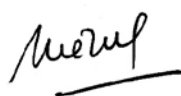
Suite à la modification des statuts, chaque UTA peut présenter un candidat et éventuellement un suppléant. Pour les universités qui ont déjà un administrateur en place, elles peuvent faire élire un suppléant nommément désigné dans la cadre de l'élection de cette année. La durée de son mandat est liée à celui dont il assure la suppléance. Sur le bulletin de vote figureront les noms des titulaires et leurs suppléants éventuels qui seront donc élus ensemble

3 administrateurs arrivent en fin de mandat : 2 pour les structures universitaires et 1 pour les autres structures. Deux postes restent à pourvoir pour chacune des structures.

L'appel à candidature sera envoyé à la mi-mars, pour un envoi des candidatures à la présidente pour le 27 mai 2016.

Avant de clore la réunion, M. François VELLAS informe le CA que, dans le cadre du congrès de l'AUITA qui se tiendra du 12 au 14 mai 2016 à Reims, une conférence sur l'histoire des Universités du 3^{ème} âge sera donnée le vendredi 13 mai.

La secrétaire générale



Céline MENIL

La présidente de l'UFUTA



Françoise DAVID-SCIARA

La secrétaire générale



Céline MENIL

La présidente de l'UFUTA



Françoise DAVID-SCIARA

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nantes le jeudi 18 juin 2015

Approuvé le 13 octobre 2015

Présents : François AMBOLET, Jean COUDERT, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Christian LATRY, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Gérard POTENNEC, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY, Jeanne URVOY François VELLAS.

Excusée : Annette ENTRAIGUES.

Suite aux élections lors de l'AG, ce Conseil a pour seul objet la constitution du bureau. Chaque fonction est soumise à proposition puis au vote.

- Présidence : Françoise DAVID-SCIARA, élue présidente en 2014, conserve son mandat jusqu'en 2016 (selon nos statuts)

- Trésorier : André LE POTTIER, réélu en 2015, avait exprimé le souhait de quitter sa fonction. Il accepte de prolonger son mandat d'un an pour passer le relais au trésorier-adjoint Christian LATRY

vote: contre 0, abstention: 0 Proposition votée à l'unanimité

- Secrétariat : Céline MENIL, réélue en 2015, est reconduite dans la fonction de secrétaire générale

vote: contre:0 abstention:0 adopté à l'unanimité

- membres du bureau : sont proposés Jean-Louis CHEMIN et Gérard POTENNEC, tous les 2 réélus en 2015. Ils conservent leur mandat au sein du bureau

vote pour chacun: contre:0 abstention:0 adopté à l'unanimité

- Vice-présidente: Marie-Denise RISS-COLY, élue en 2015, est reconduite dans son mandat

vote: contre:0 abstention:0 adopté à l'unanimité

Le bureau est, par conséquent, reconduit dans sa totalité

La secrétaire générale

La présidente de l'UFUTA



Céline MENIL



Françoise DAVID-SCIARA

Compte rendu du conseil d'administration du mardi 16 juin 2015

Approuvé le 13 octobre 2015

Présents : François AMBOLET, Jean COUDERT, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Christian LATRY, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL, Nicole PETITOT, Gérard POTENNEC, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY, Jeanne URVOY François VELLAS.

Excusée : Annette ENTRAIGUES

1. Approbation du compte rendu du CA du 2 avril 2015

1 abstention 0 contre

Le compte rendu est approuvé.

2. Préparation de l'Assemblée Générale

23 UTL/UTA sont inscrites avec 44 délégués ; le quorum de 19 UTA est atteint.

Elections au CA : les 6 membres sortants se représentent, 2 pour les structures universitaires et 4 pour les associations.

La révision des statuts : il est recommandé que le texte de la dernière version soit envoyé aux UTA avant le 3 septembre (date limite d'envoi avec la convocation pour l'AGE). Il est décidé de transmettre par courriel début juillet la proposition de modification, fruit des travaux de la commission ad hoc, accompagnée du texte des statuts en vigueur et de solliciter des propositions. Ainsi les UTA auront davantage de temps pour formuler leurs éventuelles remarques.

3. La convention signée avec les ministères

C'est un outil national, il faut réfléchir à une utilisation la meilleure possible, organiser l'information, parler du devenir qu'on souhaite mettre en oeuvre. Il est rappelé que les programmes réalisés, bilans de fin d'année, demandés par le ministère, devront être transmis via l'UFUTA.

4. Les finances

Il y a accord du trésorier, du comptable et du vérificateur aux comptes sur le bilan 2014 présenté que le trésorier commente. Les produits : les cotisations sont en baisse.

Pour ce qui concerne les charges un examen des différentes lignes est effectué.

La principale remarque concerne les frais de fonctionnement statutaire : les réunions génèrent des coûts ; lors de l'année écoulée il y a eu davantage de réunions et une augmentation des tarifs des transports.

Ceci conduit à avoir une réflexion sur la politique générale de fonctionnement de l'association, sur la gestion ; quelles dépenses ? Quelles recettes ?

Propositions pour alléger les dépenses : 2 Motions :

- Lorsqu'un CA se tient à l'occasion des Assises ou des Chardons, l'UFUTA rembourse aux administrateurs les frais de transport et une nuitée (pour prise d'effet en janvier 2016) Vote : à l'unanimité
- Ajout de la prise en charge d'un repas à la motion précédente
Vote : 2 contre votée à la majorité

Cela suppose que l'AG se tienne le lendemain du CA si on veut la présence des administrateurs

Ces motions seront présentées au vote de l'assemblée générale du jeudi 18 juin 2015.

Des remerciements sont adressés au trésorier pour son travail

5. Adhésion à l'UFUTA

La présidente a reçu une demande d'adhésion à l'UFUTA de l'UIA du Bugey qui compte 202 adhérents et entretient le lien organique avec l'Université de Lyon 3. Le dossier de candidature répondant aux critères exigés pour une adhésion un avis favorable a été émis. La validation sera demandée à l'AG

Compte rendu du Conseil d'administration du Jeudi 2 avril 2015

Approuvé le 16 juin 2015

Présents : François AMBOLET, Annette ENTRAIGUES, Jean COUDERT, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Christian LATRY, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL, Nicole PETITOT, François VELLAS.

Excusés : Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY, Jeanne URVOY (pouvoir), Gérard POTENNEC.

1. Approbation du compte rendu du CA du 5 février 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents le 5 février.

2. Signature de la convention avec les ministères

La signature de la convention entre le Ministère de la Santé et l'UFUTA a eu lieu le 31 mars 2015 à Paris, manifestation à laquelle l'ensemble des UTA et UTL étaient conviées. 14 UTL étaient représentées.

Les signatures avec les autres partenaires suivront : à savoir le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, la Conférences des Présidents d'Universités (CPU), l'Association des Maires de France(AMF), Erasmus+ adultes.

3. Les Plumes d'or et d'argent

3 catégories d'écriture figurent pour ce prix : poésie, nouvelle, étude thématique.

Les textes seront examinés par le Comité scientifique que préside Yvon LE GALL. Il se réunira le 26 mai comme prévu.

4. Les Journées audio-visuelles

Le formulaire d'inscription est accessible sur le site de l'UP de Nantes, ainsi que le plan de la ville et les transports, le projet des journées lui-même.

L'Assemblée générale ordinaire aura lieu le jeudi 18 après-midi, et un Conseil d'administration se tiendra le 16 juin 2015.

5. L'Assemblée générale

Elle est programmée le 18 juin. Le CA du 16 juin permettra de la préparer.

Au préalable, il sera procédé à 2 envois officiels à destination des UTA / UTL :

-1- Les documents préparatoires : consignes de vote, délégués inscrits, pouvoirs et renouvellement du CA .Cette année, 9 postes d'administrateurs sont à pouvoir, dont ceux de 6 administrateurs arrivant en fin de mandat

-2- La convocation avec l'ordre du jour, accompagnée du CR de l'AG de juin 2014 et du bilan financier sera envoyée à la mi-mai.

Une Assemblée Générale Extraordinaire, consacrée à l'adoption des nouveaux statuts, est prévue à Paris en lieu et place de la Journée des Présidents.

6. Les finances

La feuille de synthèse "comptes de résultats" fait apparaître un déficit de 7 203.55 €uros. Des efforts de gestion doivent être faits permettant de réduire les dépenses des administrateurs.

Rappel des Informations identiques à celles du précédent CA :

Les subventions sollicitées n'ont pas été obtenues. Dans le cadre de la future convention, avec un bon argumentaire, il serait envisageable de demander l'obtention d'un principe de subvention de l'UFUTA.

7. Divers

Assises de GAP 2016 : Les ministères de la Culture et de la Santé acceptent de les parrainer.

Demande d'adhésion de l'UTL de Briançon :

Cette UTL existe depuis 22 ans et compte 258 membres. Il manque le document attestant du lien organique avec une université.

Volontariat des Séniors

L'article sur le service civique des séniors, prévu dans la loi, a été supprimé par le Sénat.

François VELLAS informe le CA d'une action « Acting for life » menée en dehors des processus publics.

Christian LATRY formule un souhait d'orientation de l'UFUTA pour les UTA du monde associatif : rôle de conseil, informations techniques...

Compte rendu du Conseil d'Administration du Jeudi 5 février 2015

Approuvé lors du CA du 2 avril 2015

Présents : François AMBOLET, Jean COUDERT, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL, Gérard POTENNEC, Stéphane RAVAILLE, Marie-Denise RISS-COLY.

Excusés : Annette ENTRAIGUES, Christian LATRY, Nicole PETITOT, Jeanne URVOY, François VELLAS.

1. Approbation du compte rendu du CA du 8 octobre 2014

Approuvé à l'unanimité des présents

2. Les Journées audio-visuelles

M. Frédéric Rossi, de l'Université Permanente de Nantes a présenté le projet de programme de ces journées qui se dérouleront les 17 et 18 juin 2015. Il précise les dates limites de réception des œuvres et d'inscription. La remise des prix - prix du jury et prix du public- se fera lors de la soirée de gala le jeudi 18.

L'Assemblée générale ordinaire aura lieu le jeudi 18 après-midi, et un Conseil d'administration se tiendra le 16 juin 2015 en fin de journée.

3. Les finances

Le mardi 10 février doit se tenir une réunion afin d'établir le bilan de l'année 2014. Le trésorier informe les membres du CA que l'année 2014 a coûté cher, les charges sont supérieures au montant des produits. Les subventions sollicitées n'ont pas été obtenues.

Le montant de la cotisation à l'UFUTA qui est toujours identique depuis de nombreuses années est évoqué.

4. Le thème des Assises de GAP 2016

« *Le bonheur d'apprendre... hier, aujourd'hui et demain* ». Le texte rédigé par Yvon Le Gall sera publié dans le prochain bulletin permettant ainsi d'offrir une année de réflexion sur le thème

La période prévue pour les Assises de Gap : 2^{ème} quinzaine de juin 2016.

5. Révision des statuts

Le texte du projet est en conformité au travail effectué lors de la réunion de concertation du jeudi 20 novembre 2014. Des demandes de modifications, non prises en compte par le groupe de travail, seront présentées devant l'AGE qui décidera. Est principalement concerné l'article 8 sur le nombre de délégués. La proposition sera jointe à la convocation de l'AGE, ensuite soumise au vote, seule l'AGE est compétente pour voter les statuts.

6. Informations.

Les élections pour le renouvellement du CA lors de l'AG du 18 juin : la date limite de candidature est fixée au 30 mai 2015.

Prochaines réunions : CA : le 2 avril ; Comité scientifique : 26 mai.